

GIVRAND, le 29 septembre 2023

Dossier suivi par Ludovic PRIOU et Nadia REMAUD

Réf. : smm-2023-113

**Objet : Réunion du Comité Syndical**

**PJ :** Projet de procès-verbal du Comité Syndical du 16/06/2023  
Note explicative de synthèse

**Le Président du Syndicat**

à

**Mesdames et Messieurs les délégués titulaires  
du COMITÉ SYNDICAL**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **COMITÉ SYNDICAL** du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay qui aura lieu :

**le VENDREDI 6 OCTOBRE 2023 à 9 h 30  
à la Salle Delaroze de l'Espace de la Gâchère à PALLUAU**

---

**ORDRE DU JOUR :**

---

***Entretien et restauration des marais et des cours d'eau***

1. Charte du réseau espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire

***Questions diverses***

---

A l'issue de la réunion, une visite de terrain vous sera proposée afin de découvrir les travaux de restauration morphologique de cours d'eau et d'effacement de plan d'eau, réalisés sur la commune de PALLUAU.

Je vous rappelle que **le Comité Syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance**, soit plus de la moitié.

Aussi, si vous ne pouvez pas assister au Comité Syndical, **il est important de vous faire représenter, en priorité, par un délégué suppléant de votre structure**. A défaut, vous pouvez donner pouvoir à un autre délégué titulaire.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Hervé BESSONNET